

## COMMUNIQUÉ CONJOINT

Suite aux informations récemment relayées dans certains médias ainsi que sur les réseaux sociaux concernant la campagne de culture de pommes de terre 2026, l'Agricultural Marketing Board (AMB), le Sugar Investment Trust Land Holdings Ltd (SITLH), le Rose Belle Sugar Estate Board (RBSEB) ainsi que le ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche souhaitent apporter les clarifications suivantes.

L'AMB tient à rappeler que toutes les décisions prises dans le cadre des opérations d'approvisionnement, de gestion et de culture de pommes de terre reposent exclusivement sur des évaluations techniques, des impératifs opérationnels, des consultations sectorielles ainsi que des considérations stratégiques visant à assurer la continuité de la production agricole locale et la sécurité alimentaire nationale.

L'AMB précise que contrairement à certaines affirmations relayées publiquement, les décisions relatives à l'importation de semences de pommes de terre ne reposent pas uniquement sur les commandes déjà enregistrées, mais également sur des prévisions techniques, des analyses de marché et des évaluations effectuées dans l'intérêt du secteur agricole mauricien.

Concernant les quantités actuellement stockées, il est parfaitement normal que des semences soient temporairement conservées en chambres froides dans le cadre du calendrier agricole et des opérations logistiques précédant les campagnes de plantation.

Toutes les cargaisons de semences importées ont été soumises aux contrôles phytosanitaires requis, conformément aux normes et protocoles en vigueur, tant par les autorités compétentes que par les fournisseurs des différents pays d'origine. L'AMB travaille exclusivement avec des fournisseurs internationalement reconnus disposant d'une expertise établie dans le domaine des semences agricoles.

SITLH et le RBSEB tiennent également à préciser que toutes les décisions relevant de leurs responsabilités institutionnelles respectives sont prises de manière indépendante, conformément aux principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence. Les deux entités rejettent fermement toute allégation laissant entendre qu'elles auraient agi sous contrainte, influence extérieure ou pression d'un tiers.

Le ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche tient, pour sa part, à rappeler qu'il ne s'ingère en aucune façon dans le fonctionnement des corps parapublics et paraétatiques relevant de son portefeuille. Chaque institution exerce ses responsabilités dans le strict respect de son mandat et des procédures établies.

Les institutions concernées regrettent la diffusion d'informations inexactes, non vérifiées ou sorties de leur contexte, susceptibles de créer une inquiétude injustifiée au sein du secteur agricole et du public, ainsi que de porter atteinte à la réputation des organisations concernées et de leurs collaborateurs.

L'AMB, SITLH, le RBSEB ainsi que le ministère demeurent pleinement engagés en faveur du développement durable du secteur agricole mauricien et de la transparence institutionnelle.

Ces institutions se réservent le droit d'entreprendre toute action appropriée à l'encontre de toute déclaration fautive, diffamatoire ou préjudiciable portant atteinte à leur intégrité et à leur image.

**Agricultural Marketing Board (AMB)**

**SIT Land Holdings Ltd (SITLH)**

**Rose Belle Sugar Estate Board (RBSEB)**

**Ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche**

**29 mai 2026**